

### Ordre du jour

pour approbation :

- 1) Ponts naturels
- 2) Transfert de l'activité foncière du SIP/SIE de Fontenay-le-Comte au CDIF de La Roche sur Yon
- 3) Transfert de la gestion du Centre Hospitalier de Noirmoutier à la Trésorerie hôpitaux de La Roche sur Yon

pour information :

- 4) l'accompagnement fiscal des PME
- 5) Tableau de bord de veille social 2022
- 6) Bilan de la formation professionnelle 2022
- 7) budget 2022 et prévisions 2023
- 8) questions diverses

M. Fuentes, président du CSAL, était accompagné de Mesdames Untereiner, Roger et Messieurs Danelutti, Lorfeuvre, Manceau, Jaury, Laubray et Buteau

Les présents pour les organisations syndicales ( OS) étaient :

Thomas Pascal, Aublet Flore, Girard Carl, Deniel Anne-Gaëlle, Savoye Bertrand, Chayer Corinne et Danieau Marie-Laure pour Solidaires Finances Publiques 85

Claracq Arnaud et D'Agorne Emmanuel pour la CFDT/CFTC

Perraudeau Sonia et Rivière Florence pour la CGT  
Brun Aurélie, Loiseau Didier, Réto-Rivière Anne  
Front Aurélien pour FO

Suite à la lecture des liminaires, Monsieur Fuentes a apporté les réponses suivantes :

\* **la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) :** Monsieur Fuentes a réaffirmé qu'un agent qui réalise sa mission en respectant les règles déontologiques liées à sa fonction n'est pas concerné par ce changement de règle de responsabilité. En effet, le cadre hiérarchisé de la dépense est validé par la direction et la Cours des Comptes.

\* **campagne IR :** la direction est consciente des difficultés endurées par les agents durant cette campagne, notamment du fait de GMBI, tant pour les SIP que pour les CDIF.

\* **note sur les SIP du 16/05/2023 :** Cette note annonce la conception d'un accueil étendu et le découplage de la gestion et du recouvrement.

la direction a indiqué ne pas donner de consignes aux chefs de services, actuellement et ne pas avoir d'impératif de délai d'application.

\* **création des antennes aux Herbiers et à Fontenay :** la direction a indiqué que les équipes seraient maintenues sur leurs métiers et leur spécialisation. La direction a pris l'exemple du recouvrement des Herbiers, qui y sera maintenu. De plus, les personnes qui font la comptabilité seront associés régulièrement aux activités de comptabilité pour maintenir leur compétence. (Ceci est un changement car initialement il était prévu que seul le « siège » fasse la comptabilité.)

Les coordonnées des antennes seront visibles depuis impots.gouv.fr et l'utilisateur pourra choisir son lieu de RDV sur APRDV. En ce qui concerne les NPAI des 2 SIP, ils arriveront tous à Fontenay mais l'enveloppe comportera la mention du secteur. Ainsi le secteur des Herbiers pourra être identifié et les courriers transmis aux Herbiers via la navette courrier.

Au niveau pratique, les entêtes des avis et déclarations 2042 comporteront les adresses des secteurs. La fusion de la base Iliad se fera en avril 2024.

Les GT continuent et plusieurs seront organisés courant octobre.

La direction métier a annoncé se déplacer aux SIP-SIE de Fontenay et des Herbiers le 9 octobre 2023. **Solidaires FiP85** a demandé que les services RH se déplacent de nouveau dans les futures antennes. La direction informera les services de la date de son passage.

\* **côté Foncier** : la direction est attentive à la pression que peuvent ressentir les agents face aux difficultés rencontrées avec GMBI, le nombre des e-contacts en stock, les contentieux ... Elle est consciente des problématiques liées à la mise en place de GMBI (la direction a reconnu que cette réforme était mal préparée). Elle veille à ce qu'il n'y ait aucune pression sur les équipes foncières sur la réalisation de l'ensemble de leurs travaux. Elle a noté la demande des SIP et du cadastre d'avoir une « vision usager » des masques du parcours déclaratif des biens immobiliers (GMBI).

La direction est d'accord que GMBI est une réforme structurante, surtout dans les méthodes de travail.

\* **SPFE** : pas de transfert vers les SAPF, à ce jour.

La direction a expliqué son plan d'action enregistrement au niveau de la délivrance du certificat des assurances vie puis, dans un deuxième temps, de son enregistrement. Ceci doit permettre de lever la pression sur l'accueil et sur les relances formulées par l'utilisateur tout en permettant le contrôle par le PCR.

\* **SA Fontenay** : La direction a informé qu'elle se déplacera au SA de Fontenay avec les services de direction du 44, le 12 octobre.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre le SA de Fontenay gère les flux d'avisirs. Le stock restant à la charge du 44. La relance des défaillances se fera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ceci doit permettre aux agents de commencer leur formation dans de bonnes conditions.

L'organisation du SA a été réalisée de manière à maintenir des « sachants » dans chacune des 2 équipes. Chaque équipe gère 2 SIE de Nantes.

### **1/ Ponts naturels 2024 :**

La direction retient que le *pont naturel du vendredi 16 août* et écarte la possibilité du vendredi 10 mai du fait des nécessités de bon fonctionnement et de continuité du service rendu aux usagers en période de campagne IR.

La direction a accordé suite à la demande de **Solidaires FiP 85** que des directives de tolérance sur le planning de présence soient données aux chefs de services pour le vendredi 10 mai. En effet, les établissements scolaires seront fermés, ce qui risque de poser des problèmes à de nombreux collègues.

Comme chaque année, **Solidaires FiP 85** a demandé que ces 2 journées soient accordées en journée directeur. Ceci a été décliné par monsieur Fuentes.

**Solidaires FiP 85** s'est ABSTENU au moment du vote car la décision des ponts naturels relève de la responsabilité de la direction et que ceci impose à chacun de poser une journée.

### **2/ Transfert de l'activité foncière du SIP/SIE de Fontenay-le-Comte au CDIF de La Roche sur Yon au 01/01/2024 :**

Dans le cadre du NRP, les missions foncières exercées au SIP/SIE de Fontenay le Comte doivent être transférées au CDIF de La Roche sur Yon, pour des impératifs techniques et informatiques. Le périmètre est de 71 communes.

Un 4<sup>ème</sup> secteur foncier des particuliers sera créé au CDIF de La Roche sur Yon.

Les emplois concernés ne sont pas identifiés distinctement au TAGERFIP du SIP de Fontenay. La direction les a évalués à 1 B et 1C.

La relation entre le CDIF et les usagers de Fontenay le Comte se fera de manière privilégiée à travers les e-contacts et l'accueil téléphonique. L'accueil du SIP de Fontenay le Comte pourra être amené à rédiger un e-contact (à défaut une fiche de visite) à destination du CDIF de La Roche sur

Yon. Ce dernier recontactera alors les usagers pour traiter leur demande sans leur imposer un déplacement en présentiel.

La documentation liée à la mission foncière de Fontenay s'élève à 10 armoires et sera transférée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Suite à la tenu de ce CSAL, le service RH ira à la rencontre des agents concernés.

Si la direction n'écarte pas la possibilité de travail à distance, elle a précisé qu'il y avait de fortes contraintes métier.

La création du 4<sup>e</sup> secteur au CDIF est purement fonctionnelle pour faciliter la gestion. Mais l'activité se compose de travaux avec une forte spécialisation (comme l'évaluation des locaux) mais également d'autres travaux pouvant être réalisés par d'autres agents.

**Solidaires FiP 85** a rappelé que la charge de travail des secteurs du CDIF de La Roche est actuellement très lourde. Cette opération ne doit pas venir compliquer leur travail. D'autant que le besoin de formation y est déjà important. Nous avons également alerter sur une communication par e-contacts puisque le CDIF fait face à de fortes sollicitations par ce canal.

De plus, **Solidaires FiP 85** va également rester attentive aux impacts de cette transformation pour le SIP de Fontenay qui connaît des vacances d'emplois.

**Solidaires FiP 85** a voté CONTRE ce transfert puisque cette opération découle directement du NRP. Du fait du vote unanime des organisations syndicales contre ce projet, il sera représenté lors d'une seconde convocation de CSAL le 11 octobre à 9h30.

### **3) Transfert de la gestion de l'hôpital de Noirmoutier à la Trésorerie hospitalière de la Roche sur Yon au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

Il s'agit de transférer la gestion comptable et financière du centre hospitalier de Noirmoutier, (actuellement assurée par le SGC de Challans) à la Trésorerie hospitalière de La Roche sur Yon.

Cette opération vise à poursuivre l'ajustement des compétences de la trésorerie hospitalière de La Roche sur Yon sur le périmètre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) regroupant en Vendée l'ensemble des hôpitaux du département et de faire bénéficier la structure de l'expertise en matière de fiabilisation et de certification des comptes M21 de la trésorerie hospitalière.

Ainsi il s'agit du transfert de 4 budgets, de 2 832 titres émis et 117 payes mensuelles. Des réunions de pilotages et métier vont suivre ce CSAL.

La direction a indiqué qu'il s'agit d'un transfert sans emploi aussi elle reste vigilante à la situation de la trésorerie hospitalière.

La direction a précisé que l'hôpital de l'Île d'Yeu reste du ressort du SGC de Challans du fait de sa particularité (nombre de lits très variable selon la période de l'année).

**Solidaires FiP 85** a voté CONTRE ce transfert puisque cette opération découle directement du NRP. Du fait du vote unanime des organisations syndicales contre ce projet, il sera représenté lors d'une seconde convocation de CSAL le 11 octobre à 9h30.

### **4) L'accompagnement fiscal des petites et moyennes entreprises (AFPME) :**

Issu de la loi ESSOC et initialement installé dans les DRFiP, le service de l'AFPME est élargi aux DDFiP de catégorie 1 et 2 depuis le 01/09/2023.

L'objectif est de faciliter l'investissement et la vie des affaires des PME en répondant à leur attente de sécurité juridique et aux besoins que ce soit d'entreprises étrangères ayant des projets d'investissements en France ou de collectivités territoriales accueillant ces projets (rôle de valorisation du territoire).

Une entreprise pourra être accompagnée ponctuellement ou sur le long terme par des réponses d'ordre général ou par des rescrits fiscaux.

La direction nous a répondu que les modalités de communication avec les services (que ce soit PCE, SIE, BDV, Service de l'Action Economique) allaient être déterminées lors de prochaines réunions. De plus, l'AFPME peut être amené à se déplacer au sein des locaux des PME. L'objectif est de 16 à 18 dossiers annuellement.

La mission n'ayant démarré qu'en septembre 2023 et afin de compléter cette activité, l'AFPME exécutera ponctuellement une mission de programmation pour la DIRCOFI.

## **5) Tableau de bord de veille sociale (TBVS) 2022**

Le tableau de bord de veille social vise le suivi de l'évolution des conditions de vie au travail et la prévention des risques professionnels au travers d'indicateurs. Cependant, du fait des réorganisations de services le taux de rotation des agents est biaisé.

**Solidaires FiP 85** a relevé :

\* le nombre de jours de CA / ARTT mes en CET en Vendée = 2 922

Ceci correspond à 13 emplois temps plein (avec l'hypothèse d'environ 220 jours pour un ETP)

Il est à noter que la direction et les SGC sont au même niveau avec 644 jours chacun. Soit 44,21 %.

\* Le volume horaire écrêté au niveau de la Vendée est de 872,65 soit pratiquement 4 ETP. Illustrant que ce temps de travail fournit à l'administration et non rémunéré pourrait occuper 4 agents supplémentaires.

\* Les emplois non pourvus en Vendée s'élèvent à 40 dont 10 en SGC en septembre 2022. La direction a indiqué qu'elle avait comblé une bonne partie de ce manque au mouvement local de septembre 2023 : il n'y aurait pas de vacances pour les A et les B tandis qu'il y aurait un déficit de 15 agents C. **Solidaires FiP 85** vous invite à relire le compte rendu du mouvement local de mutation de septembre pour faire le point sur la situation. De plus, le recrutement de contractuels ne remplace pas un agent ayant le statut de fonctionnaire et formé pleinement pour assurer les missions de service public.

\* La moyenne d'âge des agents en Vendée continue d'augmenter et atteint 51,32 ans en 2022

Ceci illustre bien la surcharge de travail (notamment en SGC) poussant ainsi les collègues à faire face à leurs missions en se privant de leur jour de congé, en se faisant écrêter pour pallier aux emplois non pourvus.

Pour **Solidaires FiP 85** au-delà de l'évolution du travail et des missions à défendre, il s'agit bien de dénoncer le manque d'effectifs dans les différents services.

La direction nous a informé du point sur le **télétravail** en cours de réalisation par le service risque et audit et les RH. Il s'agit d'établir à partir des textes : les missions télétravaillables, du suivi du travail réalisable par les chefs de services, l'emport de documents, ... Une présentation du résultat sera faites aux OS.

## **6) Bilan de la Formation Professionnelle 20225 :**

Vous trouverez en fichier joint le bilan présenté par la direction.

96 % des formations correspondent à de la formation continue.

Les services de formation professionnelle vont renouveler leur déplacement dans les services concernant le module FDD. De même la journée d'échange entre formateurs sur les pratiques et les attentes sera reproposée en 2023.

Nous vous rappelons que vous avez accès aux conditions de remboursement sur la page *Ulysse 85 / les agents / gestion des agents / Frais de déplacement / règlementation*.

N'hésitez pas à nous saisir de toute problématique. Pour **Solidaires FiP 85** la formation Professionnelle est importante et la formation ne doit pas coûter à l'agent.

Les services de formation professionnelle étudient les demandes de formation exprimées dans les comptes rendu d'entretien afin de s'assurer que les attentes sont satisfaites. La direction invite ainsi à être le plus précis possible dans les volontés de formation exprimées dans les comptes rendus d'entretien professionnel.

L'ensemble des OS ont demandé que la liste des formations adressée aux chefs de service continue de l'être.

Certain d'entre vous ont peut-être eu la surprise cette année d'être désigné tuteur. En effet, l'ENFIP s'assure que chaque nouvel agent ait un tuteur désigné dans son service d'affectation afin de lui assurer un accueil individualisé, un appui méthodologique et que toute difficulté puisse être identifiée. A noter que le tuteur n'aura pas d'avis à formuler dans le cadre notamment de la titularisation de l'agent.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, la formation (qu'elle soit initiale ou continue) est un pilier essentiel de protection et de sécurité des agents pour leur fournir les outils nécessaires à l'exercice de leurs missions dans les meilleures conditions possibles. En effet, ceci garantit la technicité des fonctionnaires de la DGFIP et permet d'assurer un service public de qualité pour tous les usagers et les partenaires de la DGFIP. De plus, des agents bien formés se sentent soutenus et à l'aise dans l'exercice de leurs missions. Ils peuvent envisager d'évoluer dans leur carrière sans crainte de la mettre en péril.

Enfin, avec les départs à la retraite (rappel l'âge moyen des actifs en Vendée est de 51,32 ans), la direction de Vendée est confrontée à la nécessité de former de nouveaux arrivants.

La direction a reconnu que l'outil SEMAFOR nécessitait des améliorations. **Solidaires FiP 85** a notamment souligné le problème des formations annulées faute de stagiaires du fait des problèmes d'accès à l'information de la tenue des stages. La direction a réaffirmé le rôle d'accompagnant de l'agent par le service de la ForPro.

### **7) Bilan budgétaire 2022 et budget prévisionnel 2023 :**

Ce point a été l'occasion d'évoquer l'étude concernant l'installation de panneaux solaires pour 2023 à Challans, Fontenay et Les Sables.

**Solidaires FiP 85** a rappelé les attentes de relamping dans les services d'accueil de plusieurs sites. De même, nous avons souligné les nécessités de travaux de rénovation à Fontenay le Comte, au SPFE, l'accueil des usagers aux Sables et à Fontenay, etc ... La direction nous a répondu qu'elle listait tous les travaux nécessaires et que c'est le bureau SPIB qui les sélectionne et les échelonne sur 2024 à 2026.

La direction est revenue sur l'article paru dans la presse début août concernant des **travaux de rénovation de la cité Travot**. Ils ne débuteraient pas avant 3 ou 4 ans. Des experts doivent préciser l'étendu des travaux après état des lieux des structures. Ils concerneraient les bâtiments A et C pour un montant de 25 à 30 millions d'euros. Il faut noter que ces bâtiments sont partagés avec d'autres administrations. Enfin, la direction n'a pas caché que d'ici là, les règles d'occupation des locaux par un service tiendraient compte du nombre de télétravailleurs.

S'agissant de la **journée de cohésion**, 50 € sont alloués par agent participant, et la date butoir est le 31/12/2023.

#### **8) Questions diverses :**

\* **Solidaires FiP 85** a renouvelé la demande formulée en liminaires d'avoir la déclinaison du COM en Vendée ainsi que l'impact des évolutions des services de contrôle fiscal.

La direction a indiqué qu'elle n'avait pas d'ordre de la DG sur ce sujet, pour l'instant.

\* La direction nous a informé que 2 éventualité de **création d'EFS** sont à l'étude en ce moment :

- à Rocheservière où la DGFIP 85 pourrait assurer des réceptions le jeudi matin

- à L'aiguillon La Presqu'île : cette éventualité est en cours d'étude.

\* la direction a précisé que la DG a décidé de prolonger l'expérimentation de la prime d'attractivité. 2 postes de C seraient concernés en Vendée et sortiraient du mouvement local pour intégrer un mouvement spécifique.

Du fait du vote unanime des OS contre les points 2 et 3, ces points seront présentés de nouveau lors du CSAL du 11 octobre 2023 à partir de 9h30. La direction a indiqué ne pas modifier sa présentation de ces points. **Solidaires FiP 85** ne siègera pas.